

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CONTEST
SEANCE DU MARDI 15 JANVIER 2019

Le conseil municipal de la commune de CONTEST, légalement convoqué le 09 janvier 2019, s'est réuni en session ordinaire, le Mardi 15 janvier 2019, à 20 heures 20 minutes, sous la présidence de Madame Marie-Madeleine FOUBERT, maire.

Adoption du compte-rendu de la séance du 04 décembre 2018

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 04 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1	Réhabilitation salle des fêtes et extension accueil de loisirs	Le point sur la fin des travaux et sur l'inauguration
2	Finances	- Devis pour la pose d'un 3^{ème} lampadaire sur le parking des vestiaires - Devis pour l'achat d'une autolaveuse
3	Multiservices	Proposition de location de la salle de restaurant sur le 2^{ème} trimestre
4	Assurances Multirisques et du Personnel	Proposition de contrat d'assurances
5	Accueil de loisirs et Cantine	Tarifs 2019
6	Questions diverses	

1	Le point sur les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et extension de l'accueil de loisirs, inauguration du 26 janvier	<i>Délibération 2019-01 visée en Sous-Préfecture le</i>
----------	--	---

Madame le Maire précise aux membres présents que les derniers travaux se terminent. La commission de sécurité passe vendredi prochain.

Le bâtiment ouvrira ses portes lors de l'inauguration, le samedi 26 janvier 2019.

Les services périscolaires seront transférés dans ce bâtiment dès le lundi 28 janvier 2019.

2	Devis pour la pose d'un 3^{ème} lampadaire sur le parking des vestiaires	<i>Délibération 2019-02 visée en Sous-Préfecture le</i>
----------	---	---

Madame le Maire précise aux membres présents que 2 lampadaires photovoltaïques ont été posés sur le parking des vestiaires de foot. Il a été constaté que l'éclairage était insuffisant au fond du parking.

Un devis complémentaire a donc été demandé au Territoire Energie Mayenne pour la pose d'un lampadaire supplémentaire.

Ce devis s'élève à la somme de 2 933.59€.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE le devis proposé ci-dessus.**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer le devis**

3	Devis pour l'achat d'une autolaveuse	<i>Délibération 2019-03 visée en Sous-Préfecture le</i>
----------	---	---

Madame le Maire précise que 2 fournisseurs sont venus faire une démonstration de lavage de sol avec une autolaveuse.

Deux entreprises ont adressé plusieurs propositions :

Fournisseur	Détail	Montant TTC
E.M.B. Laval	1 autolaveuse et 1 monobrosse	6 660.00€
ORAPI	1 autolaveuse 1 porte disque 1 disque C'simple offert 1 Bidon produit dégraissant offert	3 193.97€

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE le devis de l'entreprise**

- **AUTORISE Madame le Maire à signer le devis**

4	Proposition de location de la salle de restaurant sur le 2^{ème} trimestre	<i>Délibération 2019-04 visée en Sous-Préfecture le</i>
----------	---	---

Madame le Maire précise que 2 personnes souhaitent réserver la salle des fêtes pour le week-end du 18 et 19 mai. L'une souhaite la grande salle sur le week-end et l'autre la salle de 50 personnes sur le dimanche seulement.

Madame le Maire demande aux membres présents s'il est possible de louer le restaurant pour le 2^{ème} trimestre 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE Madame le Maire à louer le multiservices pour le 2^{ème} trimestre 2019.**
- **Autorise à louer pour les habitants de Contest et pour les habitants hors commune au tarif de 170€**

5	Proposition de contrat d'assurances	<i>Délibération 2019-05 visée en Sous-Préfecture le</i>
----------	--	---

Madame le Maire donne lecture des contrats d'assurance proposés par GROUPAMA.

ASSURANCE	Détail	Montant TTC
GROUPAMA	Contrat 2019 à 2021 Contrat d'assurance Villassur Voiture Mission collaborateur Tracteur Tracteur tondeuse	6 696.00€
CIGAC (Groupama)	Contrat 2019 Garanties des agents à la CNRACL et IRCANTEC lors des arrêts maladies de plus de 15 jours	8 643.95€ (cotisation annuelle provisionnelle)

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE les 2 devis présentés ci-dessus**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer le devis proposé par GROUPAMA et le devis proposé par CIGAC**

6	Accueil de loisirs et cantine – Tarifs 2019	<i>Délibération 2019-06 visée en Sous-Préfecture le</i>
----------	--	---

Madame le Maire donne lecture des tarifs 2019 voté en comité de pilotage de l'accueil 7.3.1

Voici les tarifs du Multisites 7.3.1 proposés à compter du 1^{er} janvier 2019 et applicables jusqu'au 31 décembre 2019 :

REPAS ADULTE 2019	
	Tarifs
Repas adulte	5.72€

TARIFS 2019			
COMMUNES	T1 0-900	T2 901-1180	T3 sup à 1180
Matin ou soir péricentre	1,36 €	1,46 €	1,56 €
Matin et soir péricentre	2,32 €	2,50 €	2,67 €
1/2 journée mercredi	3,40 €	3,64 €	3,91 €
Journée mercredi	5,32 €	5,72 €	6,13 €
Journée petites vacances	5,32 €	5,72 €	6,13 €
Semaine petites vacances	21,29 €	22,89 €	24,49 €
Journée été	7,98 €	8,59 €	9,19 €
Semaine été	31,93 €	34,33 €	36,74 €
Quinzaine été	59,99 €	64,50 €	69,02 €
Repas	3,61 €	3,66 €	3,71 €
TARIFS HORS COMMUNES			
Matin ou soir péricentre	1,62 €	1,74 €	1,88 €
Matin et soir péricentre	2,78 €	3,00 €	3,20 €
1/2 journée mercredi	4,07 €	4,37 €	4,68 €
Journée mercredi	6,39 €	6,86 €	7,35 €
Journée petites vacances	6,39 €	6,86 €	7,35 €
Semaine petites vacances	25,54 €	27,47 €	29,40 €
Journée été	9,57 €	10,30 €	11,03 €
Semaine été	38,32 €	41,20 €	44,08 €
Quinzaine été	71,98 €	77,41 €	82,82 €
Repas	4,32 €	4,39 €	4,46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE les nouveaux tarifs ci-dessus.
- PRECISE que le tarif « Commune » regroupe tous les enfants scolarisés ou domiciliés dans une école du Multisites 7.3.1 et dont les communes ont conventionné sur les périodes des petites vacances et sur les vacances d'été.
- PRECISE que le tarif Hors Commune regroupe tous les enfants non scolarisés ou non domiciliés dans une école du Multisites 7.3.1 et dont les communes n'ont pas conventionné sur les périodes des petites vacances et sur les vacances d'été.
- CHARGE Madame le Maire de les appliquer

7	Adhésion au CNAS 2019	Délibération 2019-07 visée en Sous-Préfecture le
---	-----------------------	---

Madame le Maire présente aux membres présents la proposition de cotisation annuelle 2019 du CNAS. Celle-ci est de 207€ pour un agent actif et 134.50€ pour un retraité.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- ACCEPTE la proposition de cotisation annuelle 2019
- CHARGE Madame le Maire de mandater la cotisation annuelle auprès du CNAS

8	Devis pour une plateforme sécurisée dans la salle des fêtes	Délibération 2019-08 visée en Sous-Préfecture le
---	---	---

Madame le Maire précise qu'elle a reçu un devis du fournisseur Rubion pour l'acquisition d'une plateforme qui sera à disposition des usagers de la salle des fêtes.

Le devis s'élève à la somme de 682.80€ TTC.

Il est convenu que les adjoints s'informent que cette plateforme soit bien adaptée à l'usage de tous les agents territoriaux.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- ACCEPTE le devis présenté ci-dessus
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis proposé par RUBION

9	Fourniture et pose d'une sonorisation dans la salle des fêtes	<i>Délibération 2019-09 visée en Sous-Préfecture le</i>
----------	--	---

Madame le Maire donne lecture d'un devis reçu de l'entreprise CEGELEC pour la pose et la fourniture d'une sono.
Le devis s'élève à la somme de 5 340.00€ TTC

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- N'accepte pas le devis présenté ci-dessus
- Et décide de prendre le temps de la réflexion pour l'utilisation et l'utilité de cet équipement.

11	Prise en charge du déplacement à Paris pour le Conseil Municipal	<i>Délibération 2019-11 visée en Sous-Préfecture le</i>
-----------	---	---

Madame le Maire précise aux membres présents que la collectivité avait participé en 2011 au frais de transport pour le déplacement à Paris. Le coût de cette dépense avait été de 1 330€.

Madame le Maire propose de valider le même budget transport pour 2019 pour les frais de transport pour le déplacement à Paris.
Michael Roger se charge de l'organisation de cette journée.
Après plusieurs démarches, il est proposé

Le coût de cette sortie est de 117.50€, tarif pour un minimum de 40 personnes. Cela comprend le transport, les visites et le repas du midi.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **Le coût de cette sortie est pris en charge par la commune pour les conseillers municipaux.**

12	Décision 2018-14 – Avenants sur les lots du marché de réhabilitation de la salle des fêtes	<i>Délibération 2019-12 visée en Sous-Préfecture le</i>
-----------	---	---

Madame le Maire donne lecture de la décision 2018-04 prise en date du 14 décembre 2018

Décision n°2018-14

Vu les dispositions de l'article L 2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 28 du Code des marchés publics,

Vu la délibération n°2017-114 du conseil municipal du 05/12/2017 rendue exécutoire le 19/12/2017, chargeant le maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées.

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à régularisation financière sur certains lots de travaux suite à une plus-value ou moins-value concernant les travaux de la réhabilitation et l'extension de la salle des fêtes et de l'accueil de loisirs.

- Les entreprises listées ci-dessous ont remis un devis:

Nom de l'Entreprise	Plus ou moins-value sur le marché initial
Entreprise PERAIS	0.00€ HT
Maîtrise d'œuvre ARCHILIGNE	-115.47€ HT
Entreprise STPO	0.00€ HT
Entreprise GERAULT	176.44€ HT
Entreprise MARSOLLIER	8 337.16€ HT
Entreprise APAVE	1 715.00€ HT